



Resilier un contrat avec engagement et demande de remboursement

Par chvlmarlene

Bonjour a tous , voila mon "cas"

Je suis inscrite dans une salle de crossfit, abonnement avec engagement 12 mois. Cependant les horaires d'accueil on changé (diminué de moitié) depuis la date de signature du contrat. j'aimerais donc résilier mais il est stipulé que je le peux uniquement avec un certificat médical ou professionnel.

Au vue de la diminution des heures puis je simplement faire un courrier en AR ? les horaires n'étant pas stipulé dans le contrat.

De plus j'ai passé commande en direct pour l'achat de 2 pulls et un t-shirt le 25 avril, ils ne les ont toujours pas reçu. Sachant que je vais quitter la salle j'aimerais me faire remboursé, mais ils ne veulent pas. Comment faire ? j'ai uniquement la preuve de paiement pour le tout. Ils ne m'ont proposé aucun reçu aucun papier.

Merci pour votre aide !

Par Valenchantee

Bonjour,

Rien ne vaut les écrits ! Vous n'avez pas un papier, un SMS, un mail, qui informe de la baisse des horaires ?

Pareil pour votre commande : un délai de livraison est-il indiqué quelque part ?

Vous dites que vous avez commandé "en direct" : c'est à dire ?

Cdl
Val

Par chvlmarlene

Pour les horaires j'ai le planning de départ ainsi que celui en vigueur ou on voit les changements d'horaires. j'ai également un mail dans lequel ils indiquent que les horaires hors court (Open gym) diminuent , c'est ceux que j'utilise le plus.

Pour la commande en direct c'est de vive voix, lors qu'une soirée a la salle , ils ont annoncé la vente de t shirt et pull et nous on fait faire une précommande. mais aucun papier aucun délais écrit uniquement a l'oral ..

Merci de m'aider
Cdl
Marlene

Par Valenchantee

Sans écrit, comment voulez-vous vous défendre ?

Essayez quand même la lettre recommandée avec le peu d'éléments écrits que vous avez, pour faire valoir la diminution des horaires disponibles et réclamer la résiliation sur la base de l'article 1217 du Code Civil : "La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut provoquer la résolution du contrat".

Pour ce qui est de votre commande, vous ajoutez à votre lettre une mise en demeure de livraison sous 8 jours, faute de quoi la commande sera annulée, en lui rappelant que la commande a été effectuée tel jour, et que la loi l'obligeait à fournir une date de livraison.

NB : pour la mise en demeure, il suffit d'écrire "je vous mets en demeure de me livrer..."

Par chvlmarlene

D'accord , Merci pour votre aide.

Par Valenchantee

Je vous en prie.

A noter que pour la résiliation, c'est quand même un peu litigieux. Alors que pour la commande, ils devaient vous livrer dans un "délai raisonnable" de toute manière. Or, plus de 3 mois, ça n'est plus un délai raisonnable !

Par chvlmarlene

Pour la résiliation ils ne poseront aucun problème (normalemet) , c'est surtout pour le remboursement qu'ils ne veulent pas.

je vais donc envoyé par courrier AR et voir ce qu'il en est.

Encore merci

Par Valenchantee

Ben pour la commande, ils contreviennent complètement à la loi (pas de papier, pas de date de commande, pas de date de livraison...) donc ils feraient mieux d'être sympas ! ;)

Par chvlmarlene

ahah je l'espère , mais ça n'a pas l'air d'être dans leurs habitude apparemment , je verrai bien ce qu'il en est .

Par Valenchantee

De toute façon, peu importe, vous êtes dans votre droit pour la commande. Donc, vous résiliez puis vous disparaissiez !
(mais seulement après la lettre recommandée)